



Renseignement sur la naturalisation

Par Amina

Bonjour

Mon concubin veut déposer son dossier de naturalisation. Nous avons des enfants ensemble et habitons le même appartement.

Dans la liste des documents à fournir il y a la copie de mon titre de séjour.

Je voudrais savoir si j'aurais la nationalité française avec lui .

Par AGeorges

Bonjour Amina,

Dans la loi française, pour beaucoup d'aspects de la vie courante, les concubins sont considérés comme deux personnes différentes, non liées par contrat. Des lois récentes ont ajouté quelques droits. Par ailleurs, les actes de naturalisation sont individuels.

Donc, si votre concubin obtient la nationalité française, cela ne s'appliquera pas à vous. Il faudra que vous en fassiez vous-même la demande. La démarche est réputée pouvoir durer trois ans. Soyez patients.